



INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS

Commission internationale de juristes - Comisión Internacional de Juristas

" dedicated since 1952 to the primacy, coherence and implementation of international law and principles that advance human rights "

Conférence sur les recours en justice contre les abus des droits de l'homme impliquant les sociétés.

**Un rôle pour les Juges et le Avocats dans la protection des Droits de l'Homme dans
le contexte de l'activité des sociétés.**

Genève, 27/28 septembre 2010

PROGRAMME PRELIMINAIRE

08 :30 Arrivée et inscription

09 :00- 09 :30 Inauguration

Wilder Tayler- Secrétaire Général de la CIJ

09 :30- 10 :10 Discours d'ouverture

Défis actuels au droit d'un recours efficace dans le contexte de l'activité des sociétés
Juge Ian Binnie

10 :10- 11 :30 **Session I**

**Identifier les problèmes et les possibles solutions dans le contexte de la
responsabilité civile.**

La session traitera le mode d'attribution des actes des filiales aux maisons mères et la façon de percer le voile corporatif à travers les différentes juridictions. Elle s'occupera aussi de questions procédurales telles que la pratique limitée des plaintes collectives, les problèmes de rassemblement de preuves et la charge de la preuve dans les procès liés aux droits de l'homme. Le rôle des juges et des avocats de garantir l'égalité des armes procédurales sera un aspect du débat.

Président/Modérateur :

Intervenants :

La perspective des Philippines- Joselito Calivoso

L'expérience du Pays Bas- Prof. Cedric Ryngaert

Poursuite d'affaires multinationales aux Etats-Unis- Katherine Gallagher (a confirmer)

Recours civiles : défis pour les plaignants Prof Cees Van Dam

Débat Général

11 :30- 13 :00 **Session II**

Recours constitutionnels et des droits de l'homme

Cette session fera le point sur la législation et pratique actuelle des recours disponibles contre les violations des droits protégés par les constitutions nationales, les problèmes identifiés dans ce domaine ainsi que les meilleures pratiques réalisées dans un certain nombre de pays qui reconnaissent l'application des dispositions constitutionnelles aux entités légales telles que les sociétés.

Président/Modérateur :

Intervenants :

L'expérience d'Afrique du Sud- Prof David Biltchiz

L'expérience de Colombie- Miguel La Rota

Perspectives de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples- Commissaire Mumba Malila

Perspectives de la commission interaméricaine des droits de l'homme-

Débat Général

13 :00 - 14 :30 Pause déjeuner

14 :30 – 16 :00 **Session III**

Identifier les problèmes et possibles solutions dans le contexte des recours administratifs

La discussion de cette session devrait identifier l'utilisation de conseils et commissions administratifs pour s'occuper des plaintes dans les domaines du droit environnemental, du travail et de la consommation qui ont des dimensions ou des implications dans les droits de l'homme. Le rapide développement de conseils administratifs et de commissions/médiateurs nationaux des droits de l'homme s'occupant des activités des secteurs industriels tels que les industries extractives a créé de nouvelles opportunités pour les victimes qui peuvent voir leurs plaintes entendues. En même temps ces institutions connaissent des limitations en matière d'exécution de leurs décisions et de méthodes et procédés opaques ou compliqués.

Président/Modérateur :

Intervenants :

Commission/Médiateur National des Droits de l'Homme- (tbc)

Les mécanismes administratifs au Brésil : Ministère Public- Mr Oscar Vilhena

Les contacts nationaux de l'OCDE peuvent-ils fournir une solution ?- Victor Ricco

Débat général

16:00 – 16:20 Pause café

16:20 – 18:00 **Session IV**

Identifier les problèmes et les possibles solutions dans le contexte de la responsabilité criminelle légale des sociétés.

Cette session traitera des questions essentielles telles que la portée limitée et les modalités de la responsabilité pénale des sociétés et ses rapports avec la responsabilité des chefs d'entreprises ainsi que les problèmes procédurales sur le rôle des procureurs et des victimes lorsqu'est initié un procès criminel, les possibilités de participation des victimes et les possibilités d'attribuer des dommages et intérêts lors du procès. On examinera aussi dans ce contexte des questions relatives au fait d'attribuer les actes des chefs d'entreprises, des filiales et des employés à la maison mère.

Président/Modérateur :

Intervenants :

Responsabilisation pénal des sociétés dans la RD du Congo: Le procès *Kilwa*- Patricia Feeney

Responsabilité pénal des sociétés en Inde : Apprendre les leçons de *Bhopal*- Prof Surya Deva

Poursuite des directeurs d'entreprise : l'expérience au Pérou- Mr David Velazco

Débat général

Mardi 28 septembre

08 :30- 10 :00 **Session V**

Questions communes en relation avec les recours en justice

Président/Modérateur :

Intervenants :

Rachel Davis- Juriste auprès du RSSG en Entreprises et Droits de l'Homme John Ruggie

Marie-Caroline Caillet -Juriste au Sherpa- France, membre du ECCJ

Richard Meeran- Leigh and Day Solicitors, Londres

Débat général

Cette session se centrera sur des questions intersectorielles ou de thématique récurrente à travers différents pays et branches du droit. Peut-être certaines d'entre elles sont déjà apparues lors d'anciens débats et pourraient inclure des questions en relation avec la juridiction de tribunaux nationaux dans des affaires transnationales, la question de la levée du voile corporatif dans les cas de flagrantes violations des droits de l'homme ainsi que les questions de procédure en relation avec la représentation légale, et la capacité procédurale des victimes, les coûts et la durée des procédures. La discussion devrait se baser sur les discussions préalables et essayer d'élucider dans quelle mesure les principes juridiques des droits de l'homme peuvent être utilisés par les juges et les avocats pour assurer et améliorer l'accès à la justice dans les affaires d'abus des sociétés.

10 :00- 11 :20 **Session VI**

Opportunités institutionnelles

Cette session fournira l'occasion de faire le point sur les obstacles existant pour les juges, les avocats et les procureurs pour travailler efficacement avec indépendance et explorer les opportunités actuelles dans les institutions nationales et dans les structures internationales. La discussion devrait se baser sur la Session V et sur les sessions précédentes et essayer de décrypter les éléments et identifier les priorités pour un programme d'action.

Présentation préliminaire : Carlos Lopez (CIJ)

Débat plénier

11 :20- 12 :00 Discours de clôture

Les mécanismes de remèdes internationaux: les procédés de plaintes relatives aux droits de l'homme des Nations Unies, les tribunaux régionaux et au-delà

Juge Philippe Texier

12 :00- 12 :15 Réflexions finales (CIJ)